

7 TRANSMISSION DU RAPPORT D'ENQUETE

Ce rapport d'enquête, établi en un seul exemplaire papier, est transmis à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires – Service Environnement, eau, préservation des ressources
– Cellules des procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 - 51037
Châlons en Champagne

Il est accompagné des 2 dossiers d'enquête et du registre d'enquête.

Une copie papier de ce rapport est transmise simultanément à monsieur le président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- A la DDT (à l'adresse citée précédemment,
- En mairie de Mairy-sur-Marne,
- Et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne <http://www.marne.gouv.fr/> (Onglets : Publications / Enquêtes publiques / Installations classées pour l'environnement soumises à autorisation).

Fait à Clamanges,

Le 23 décembre 2021,



Valérie COULMIER

Commissaire Enquêtrice